







LA RELANCE DES COMMUNS FONCIERS

Quel encadrement législatif de la propriété collective et des « communaux » utile aux territoires ?

VENDREDI 21 OCTOBRE 2022 PALAIS DU LUXEMBOURG, SALLE RENÉ MONORY (15 RUE DE VAUGIRARD, 75006 PARIS)

Colloque placé sous le parrainage de Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de Seine et organisé en collaboration avec le Centre de recherche en droit Antoine Favre de l'Université Savoie Mont Blanc Les communs fonciers existent en France depuis des siècles. Ils sont notamment connus en milieu rural sous les termes de communaux ou de propriétés collectives. Ils ont des formes diverses selon les régions, souvent de montagne. Ce sont des institutions sociales historiques aux fonctions d'intérêt collectif. Indépendamment de leur régime d'appropriation, les biens fonciers en jeu font l'objet de droits de jouissance exercés collectivement par des ayants droit qui organisent entre eux les modalités de cette jouissance.

Méconnus, souvent mésestimés dans une société qui avait oublié leur existence au profit des mécanismes de la propriété privée, ils retrouvent aujourd'hui une actualité à la faveur de l'intensification tant des travaux scientifiques menés dans le sillage de ceux d'Elinor Ostrom que des réflexions sur les solutions à trouver pour relever, aux côtés des administrations, les immenses défis territoriaux : climatiques, alimentaires, énergétiques, écologiques, sociaux, etc.

Ce colloque tend à regarder l'avenir des politiques territoriales avec les communs fonciers. Il entend discuter des pistes de réforme du cadre juridique permettant à ce modèle d'évoluer à sa modeste échelle pour épouser les besoins de la société, de sécuriser son existence aux côtés d'autres acteurs territoriaux. Tracer cet avenir implique un changement de méthode pour, non plus ignorer ou vouloir supprimer cet héritage, mais le prendre en considération et faire en sorte que la loi française le reconnaisse davantage.

9h00 - Ouverture

Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de-Seine

9h15 - 12h - Considérer les communs fonciers : représentations et enjeux contemporains de la propriété collective

1/ La propriété collective foncière : une institution sociale ancestrale en mutation : diversité des statuts territoriaux, état des lieux

Bruno Berthier, Maître de conférences en histoire du droit, Université Savoie Mont Blanc

2/ Brève typologie des communs fonciers contemporains : aspects de droit privé et public

Flora Vern, Enseignante-chercheuse à l'Université de Clasgow

Questions

3/ Ce que les communs fonciers apportent à l'État (biodiversité, alimentation, paysages, énergie, gouvernance, cohésion sociale, etc.)

Gretchen Walters, Professeure de développement et de la conservation de la nature et **Olivier Hymas**, chercheur et enseignant en anthropologie et écologie scientifique du développement à l'Université de Lausanne

4/ Paroles d'acteurs de la propriété collective

- <u>La section de commune</u> : **Alain Chateauneuf**, Maire de Chanaleilles, ayant droit, Haute-Loire
- <u>Le Cayolar</u>: Coralie Artano Garmendia, Chargée de mission EHMEB (Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna – association des Commissions Syndicales basques)

Questions puis déjeuner libre

13h30 - 17h30 - Relancer les communs fonciers. Pour une meilleure connaissance et reconnaissance par la République française

5/ Inverser la tendance. Prendre soin des propriétés collectives foncières : quelles pistes pour une réforme utile aux territoires ? Quelle nouvelle « rencontre » des communaux avec l'État ?

Jean-François Joye, Professeur de droit public à l'Université Savoie Mont Blanc

6/ Fonctionnement des sections de commune : enjeux pratiques et pistes d'amélioration d'un droit vivant

Alexandre Riquier, Avocat Associé au Barreau de Paris, Publica Avocats

Questions

7/ S'inspirer de législations de pays voisins :

- <u>Italie</u>: la loi italienne n. 168 du 20 novembre 2017 (Norme in materia di domini collettivi) et la loi de la Région autonome de la Vallée d'Aoste n. 68 du 1er août 2022 (Dispositions en matière de consorteries et d'autres formes de propriété collective), **Roberto Louvin**, Professeur de droit public comparé à l'Université de Trieste
- <u>Royaume-Uni</u>: Croftings and Community Rights to Buy en Ecosse, Flora Vern, Enseignante-chercheuse à l'Université de Glasgow et Commons Act 2006 en Angleterre et Pays-de-Galles, **Déborah Thebault**, enseignantechercheuse contractuelle à l'Institut Catholique de Paris
- <u>Suisse</u>: Conçortages et bourgeoisies en Valais, **Maurice Chevrier**, Chef du service des institutions et affaires communales du canton du Valais

Questions - Conclusion



Entrée gratuite / Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles :

https://forms.gle/LVQcqZJuTNL2QfDi9
Informations: gestionnaire-cerdaf@univ-smb.fr